



APPEL A PROJETS CRB IBiSA 2023

Modalités de l'appel à projets

IBiSA labellise et soutient les CRB d'intérêt régional ou national, quelles que soient leur structure et leurs tutelles. Sa politique de labellisation sélective permet aux CRB de candidater à des financements destinés à améliorer leur organisation et à optimiser le partage de leurs ressources. Ces financements peuvent aussi bien concerner des outils de gestion que du personnel ou des opérations visant à organiser des réseaux de CRB autour d'une thématique particulière.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

Éligibilité

L'appel est ouvert aux réseaux nationaux de CRB et aux CRB individuels, notamment pour une nouvelle labellisation. Peuvent répondre à cet appel les CRB déjà labellisés par IBiSA et/ou les CRB dont le fonctionnement est conforme à la charte des CRB IBiSA. Les CRB participant à un projet de réseau devront avoir reçu une labellisation après examen du volet à soumettre au moment de la lettre d'intention.

CRB demandant une labellisation

L'appel à projets est ouvert aux nouvelles labellisations. Une présélection des CRB candidats a lieu avant toute demande de financement. Les CRB sélectionnés sont invités à présenter un dossier complet en vue de l'obtention de leur labellisation et de l'octroi d'un financement.

CRB déjà labellisés

Tous les CRB labellisés IBiSA et à jour sur leurs précédents contrats peuvent candidater à un financement, dont l'obtention est conditionnée par le respect des critères énoncés dans la charte des CRB. La non obtention de financements à deux reprises consécutives peut entraîner la sortie du dispositif IBiSA après une visite de confirmation par le conseil scientifique.

Réseaux thématiques de CRB

L'appel à projets est ouvert aux réseaux thématiques de CRB présentant une valeur ajoutée au niveau national ou européen. Pour les CRB d'échantillons biologiques humains, il est recherché une articulation explicite avec les réseaux thématiques et les cohortes, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche.

Cas particulier des CRB dépendant de structures hospitalières

Les CRB dépendant de structures hospitalières peuvent postuler individuellement à la labellisation, mais seuls les projets dépendants de la coordination de réseaux sont éligibles à un financement.

A chaque session de l'appel à projets, le conseil scientifique se réserve le droit de financer prioritairement un aspect de l'activité des CRB plutôt qu'un autre. Par exemple, en 2019, une priorité a été donnée à la mise en place à titre pilote de dispositifs et d'organisations permettant de répondre aux enjeux de Nagoya et de l'accès et partage des avantages (APA) pour les CRB concernés.

Calendrier de l'appel à projets

Pour les nouvelles labellisations

L'appel à projets est ouvert du **23 janvier 2023** au **25 avril 2023** à minuit. Les CRB non encore labellisés, qui souhaitent obtenir un label et un financement IBiSA en 2023, doivent remplir un dossier de présélection en ligne et le déposer sur le site web avant le lundi **13 mars 2023** à minuit. Les résultats de cette présélection seront communiqués à compter du **20 mars 2023**. Les CRB sélectionnés devront ensuite déposer un dossier scientifique complet avant le **25 avril 2023** à minuit.

Attention, la présélection n'équivaut ni à un label, ni à une promesse de financement en 2023. Labels et financements ne seront accordés qu'après étude du dossier scientifique et visite par les membres du conseil scientifique de l'appel à projets CRB.

Pour les CRB déjà labellisés

Les CRB déjà labellisés doivent déposer leur dossier en ligne entre le **23 janvier 2023** et le **25 avril 2023** à minuit. Le conseil scientifique remettra ses recommandations au comité directeur courant **octobre 2023**.

Comment déposer un dossier ?

Pour les nouvelles labellisations

La demande s'effectue par le dépôt d'un dossier de présélection en ligne. Celui-ci est analysé par le conseil scientifique du GIS, qui évalue la qualité des moyens mis à disposition, les projets déjà réalisés et l'ouverture du CRB à la communauté scientifique. Si la candidature est retenue, le CRB doit déposer un dossier complet sur le site, traité comme celui des CRB déjà labellisés. La décision finale de labellisation et de financement est rendue à l'issue du traitement de ce dossier.

Pour les CRB déjà labellisés

Pour les demandes émanant de CRB déjà labellisés, un dossier complet doit être déposé en ligne, ce qui entraîne en règle générale une visite sur site effectuée par les membres du conseil scientifique d'IBiSA. Cette visite, a notamment pour objectif d'évaluer le respect de la charte des CRB. Parallèlement, le dossier est analysé par des experts extérieurs. Leur retour, combiné au rapport de visite, permet au conseil scientifique d'évaluer la pertinence des demandes et de les prioriser, ainsi que de proposer des recommandations aux plateformes candidates. Il est recommandé aux CRB déjà labellisés de mettre à jour les informations demandées en ligne à chaque nouvelle candidature.

Contacts

Pour toute questions sur les modalités de l'appel à projets

Stéphane Aymerich : stephane.aymerich@inrae.fr

Daniel Fagret : daniel.fagret@inserm.fr

Bruno Clément : bruno.clement@inserm.fr

Bruno Robert : bruno.robert@cea.fr